



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation déplorable pour les étudiants en STAPS

Question écrite n° 41953

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation déplorable que sont en train de vivre des milliers d'étudiants en licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) dans plusieurs universités, en France. Si la filière STAPS est la troisième licence la plus demandée sur Parcoursup, certaines de ses formations sont menacées de fermeture. À l'université d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, les étudiants de la filière sportive ont vu leur rentrée reportée en raison du manque de moyens. En effet, depuis plusieurs semaines, des manques de moyens (problèmes d'infrastructures) mais aussi de personnel (administratif et enseignant) sont à déplorer pour la filières STAPS et cela n'est évidemment pas sans conséquence sur les étudiants, qui ne peuvent *de facto* pas assister à tous leurs cours dans de bonnes conditions. Des associations estudiantines, comme l'association Jeunes de France, qui se donne pour objectif de défendre les intérêts des jeunes dans les débats parlementaires, trouvent cette situation profondément injuste pour des étudiants qui ont la volonté d'étudier et de réussir. Aussi, il demande au Gouvernement ce qu'il compte faire pour pallier cette situation déplorable dans laquelle se retrouvent des milliers d'étudiants. L'enseignement est crucial, il est déterminant pour la formation de la jeunesse et l'avenir du pays. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Benoit](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41953

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7625

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)